

Abbaye de Noirlac x BIVC
Règlement jeu concours

3 - Qui vive ! - samedi 9 juillet à 18h

Purcell / Monteverdi / Merula / Strozzi...

Cie Rassegna : Bruno Allary, chant - guitares et direction / L. Atipik, platines Nolwenn Le Guern, viole de gambe - guitare basse Clémence Niclas, chant - flûtes à bec / Carina Salvado, chant - percussions. Jean-Michel Vivès, collaboration artistique - mise en espace

La Compagnie Rassegna, habituée aux voyages temporels autour de la Méditerranée, offre ici une confrontation osée entre musique du XVII^e et sons d'aujourd'hui. Les mélodies des plus grands madrigalistes italiens, des orfèvres en airs de cour français et du divin Purcell, sont appelées à se transformer dans un concert en trois actes : l'Amour, la Folie et La Mort. Pour interprètes, des instruments baroques, électrifiés, des voix du Sud et une DJ qui scratche sur ses platines, révélant dans ces musiques anciennes une beauté toute neuve.



<https://www.youtube.com/watch?v=CxayWeVeDlo&t=3s>

Règlement

Règlement officiel du jeu Facebook - Concerts 2022 Abbaye de Noirlac

> Société organisatrice

Le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre-Loire organise à partir du **13 juin 2022**, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

> Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure physique résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice.

La société organisatrice précise que toute personne mineure ne peut participer. Toute participation incomplète, inexacte, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle ou entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation ou l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière



automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera constatée, sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination des participants.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation de Facebook disponibles à l'adresse suivante: <https://help.instagram.com/581066165581870>

> **Modalité du jeu**

Le principe et l'organisation du jeu sont les suivants :

A partir du **13 juin prochain**, 1 participant au jeu concours sera désigné grand gagnant. Il remportera 2 places pour assister au concert qui aura lieu le **9 juillet 2022 à 18 heures**, à l'Abbaye de Noirlac.

Les internautes devront en commentaire de la publication Facebook :

- Identifier une personne avec qui assister au concert ;
- S'abonner à notre page Facebook @vinsducentreloire.

> **Election du vainqueur**

Le concours aura lieu jusqu'au **16 juin 2022 à midi**, date à laquelle 1 gagnant sera tiré au sort.

Si dans les 24 heures suivant la notification Facebook, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la société organisatrice, (envoi du message privé avec les coordonnées) il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

> **Envoi du lot**

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par courriel sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées à la société organisatrice (Nom, prénom, téléphone portable, adresse email de chacun des participants à l'événement). L'envoi du lot sera effectué par la Chargée de Communication du BIVC dans un délai de 24 heures à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

> **Extrait de règlement**

Jeu gratuit sans obligation d'achat valable à partir du **13 juin 2022**, depuis Facebook. Le présent règlement peut être consulté en ligne sur le site Internet de l'Interprofession des Vins du Centre-Loire.